

**DECISION N° 24-941**  
**portant délégation de signature**

*Annule et remplace la décision n° 22-178*

**En cas d'absence de Madame Valérie Boismartel, Directrice**

La Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

- Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3, du Code de la Santé Publique, et notamment son article L 6143-7 ;
- Vu le décret n° 200961765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33,
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, Vu le procès-verbal d'installation de l'intéressée établi par Madame la Présidente du Conseil de Surveillance, en date du 10 septembre 2018,
- Vu le contrat de travail signé le premier juin 2018 entre Monsieur Lamour, Directeur par intérim et Monsieur Marc Lethielleux, recruté en tant que directeur adjoint chargé des finances, du contrôle de gestion et des admissions au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 mars 2020 nommant Madame Valérie Boismartel en qualité de directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 10 septembre 2018 à titre de régularisation, et nommant Madame Valérie Boismartel dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire et des EHPAD de Savigny Sur Bray et de la Ville aux Clercs (Loir et Cher),
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 05 août 2020 nommant Madame Gwenaëlle Breche en qualité de directrice-adjointe au centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 14 septembre 2020,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 3 septembre 2021 nommant Madame Nathalie Guines à compter du 18 octobre 2021 en qualité de directrice adjointe, chargée des services économiques, logistiques, techniques, biomédical et informatique au centre hospitalier de Vendôme-Montoire.
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1er septembre 2022 nommant Madame Sophie Durand Moirin en qualité de directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la formation.
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024 nommant Madame Nathalie Rousseau en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence de Madame Valérie Boismartel, un directeur en suppléance est désigné. Il exerce les missions de directeur général et son nom est communiqué à l'Agence Régionale de Santé. Dans ce cadre, délégation générale est donnée à Madame Nathalie Guines, directrice adjointe, Madame Durand Moirin, directrice adjointe ou Madame Gwenaëlle Brèche, directrice adjointe, ou Monsieur Marc Lethielleux, directeur adjoint, ou Madame Nathalie Rousseau, Directrice adjointe, à l'effet de signer, dans le strict cadre de l'absence de Madame Valérie Boismartel et afin de garantir la continuité de service notamment :

- 1) Tous documents ou correspondances nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et/ou dans l'intérêt des malades et résidents, et notamment :

- toutes correspondances avec l'ARS, le Conseil Départemental 41, la Préfecture et les services de l'état.
  - les différentes pièces relatives aux décès et à l'état civil (autorisation de transport sans mise en bière, déclarations de décès...)
  - Les commandes de transports sanitaires,
- 2) toutes demandes émanant des forces de l'ordre (police, gendarmerie), ou de l'autorité judiciaire. Le directeur en suppléance et l'administrateur de garde ont délégation pour ester en justice et porter plainte au nom de l'établissement.
  - 3) tout document relatif à la mise en œuvre d'un plan blanc ou d'un plan d'urgence
  - 4) Les assignations des personnels en cas de grève.
  - 5) les décisions de suspension à titre conservatoire
  - 6) Tous documents relatifs à la direction commune entre le centre hospitalier de Vendôme-Montoire et les EHPAD Leguéré-Viau de Savigny Sur braye et les Cèdres de la Ville aux Clercs

**Article 2 :**

Cette délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024. Elle sera affichée au sein du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et fera l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance.

Fait à Vendôme le 1<sup>er</sup> août 2024



La Directrice,

Nathalie BOISMARTEL

**Vu, pour dépôt de signature,**

Gwenaëlle BRECHE  
Directrice adjointe

Sophie DURAND MOIRIN  
Directrice adjointe

Nathalie GUINES  
Directrice adjointe

Marc LETHIELLEUX  
Directeur adjoint

Nathalie ROUSSEAU  
Directrice adjointe

*Destinataires : Trésorier de l'établissement, Dossiers DRH, G. Breche, S. Durand Moirin, M. Lethielleux, N. Rousseau, Direction, Services économiques, Services financiers*